

Principes de la réglementation visant à faciliter la numérisation

Une réglementation digne de ce nom se doit d'apporter des bénéfices et de créer de la valeur ajoutée pour la société, tout en optimisant les bénéfices économiques. Il faut, pour ce faire, identifier les Stakeholders, à partir des circonstances de vie par exemple. S'attaquer à la numérisation requiert un certain leadership. Il peut également être nécessaire de procéder à des expériences de mise en œuvre et de financement. La collaboration entre les Stakeholders mais aussi l'industrie et la recherche est fondamentale. Autre point capital la confiance des utilisateurs, d'où la nécessité d'assurer le plus haut degré de transparence possible à tous les niveaux et de se doter de mécanismes simples et peu onéreux de prévention de la fraude et des erreurs.

1. Savoir prendre soin des Stakeholders (et de leurs préoccupations)

Il faut, dès le départ, réunir l'ensemble de ces Stakeholders dans le but d'aboutir à une compréhension mutuelle. Dès lors que les processus et méthodes de travail des autres parties sont clairs et bien compris, il devient possible de définir une stratégie commune. Il est en outre important que les Stakeholders discutent encore et toujours entre eux et remettent en question ce qui a cours: Sommes-nous sur la bonne voie? Les décisions prises sont-elles vraiment judicieuses? Les Stakeholders doivent prendre à leur compte les exigences des tiers et de la société.

2. Aussi simple que possible, mais pas plus simple

Pour espérer avoir un impact maximal, numérisation et législation doivent être fondées sur des concepts simples. C'est en simplifiant la législation, les procédures et la technologie que l'on peut parvenir à réduire la charge administrative. Les règles superflues et complexes devraient être simplifiées et les nouvelles règles devraient être faciles à comprendre et compatibles avec la dématérialisation. Les règles à venir doivent être conçues de manière à être faciles à utiliser et permettre l'administration numérique.

3. Cohérence entre les administrations, concepts homogènes, réutilisation des données et interopérabilité à tous les niveaux.

Les définitions des données et des concepts devraient être réemployées par les différentes autorités en tenant compte des considérations relatives à la protection des données. Pour pouvoir transférer et exploiter facilement les données, elles doivent être parfaitement identiques, sous peine d'entraîner des problèmes de compatibilité et donc des coûts très lourds pour la maintenance et l'exploitation.

4. Gestion des données sûre et fiable

Les domaines du droit les plus affectés par la numérisation sont la protection de l'information, la protection des données, la réglementation en matière de sécurité des données/des technologies de l'information et les droits relatifs aux données. Le public devrait, par principe, se voir octroyer un accès ouvert aux informations et aux interfaces, sous réserve d'une raison particulière d'en restreindre l'accès. L'utilisation des informations lors de la mise au point de nouveaux services doit être rendue possible tout en garantissant une protection adéquate des données des personnes comme des entreprises.

5. Contrôle et utilisation des normes

La numérisation peut permettre de simplifier la législation en prescrivant notamment des normes ouvertes pour toutes les interfaces. Ouvert signifie que leur spécification est rendue publique et qu'aucun brevet ou droit d'auteur ne fait obstacle à leur utilisation. Les normes doivent également satisfaire les critères suivants:

- Des normes «dures» avec des règles fixes, qui ne laissent que peu voire pas du tout de place à l'interprétation
- Seules les normes qui apportent de la valeur ajoutée (qui sont donc pertinentes)
- Normes offrant de solides possibilités de développement ultérieur (Community/organisme de normalisation, processus d'adaptations et d'ajouts, vérification régulière)
- En cas de brevets, elles doivent stipuler des clauses dites Royalty Free (exemptes de redevances)

6. Traitement des cas et communication numériques comme norme

La législation devrait faire de la communication numérique la norme dans ses relations avec les citoyens et les entreprises. Elle devrait mettre en place un traitement numérique des dossiers entièrement ou au moins partiellement automatisé, tout en respectant les droits des citoyens et des entreprises.

7. Remettre en cause ce qui a cours

Il ne sert à rien de s'obstiner à traiter quelque chose de la même manière simplement parce que cela se fait depuis toujours. Il est préférable d'encourager une culture de la réflexion critique. Au final, mieux vaut évoluer que de persister avec des structures obsolètes. Il faut savoir surmonter la peur du changement.